



Milly-la-Forêt, le 15 mai 2023

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 22 mai 2023.

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Lundi 22 mai 2023 à 21h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Avis sur le projet de cinéma de la Communauté de Communes des Deux Vallées,
2. Signature d'une convention entre la ville de Milly-la-Forêt et l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive,
3. Harmonisation des règlements intérieurs des accueils périscolaires,
4. Rémunération des heures de surveillance et d'encadrement effectuées par les enseignants dans le cadre des activités périscolaires,
5. Approbation de l'ouverture d'un compte à terme et placement du produit de la vente du terrain à Natural Grass,
6. Placements financiers.

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Patrice SAINCARD.



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 04 avril 2023 – Sollicitation d’une demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole, d’un montant de 10 000 euros (dix mille euros) pour l’aménagement du Square aux Enfants,
- Décision du Maire en date du 06 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société PERROT pour effectuer des travaux de maçonnerie au parking du colombier pour un montant HT de 11 543, 59 € HT (onze mille cinq cent quarante-trois euros et cinquante-neuf centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 06 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société TPS pour des travaux de réfection de places de stationnement et la création de 3 accès « entrée riverains » en enrobé rouge, rue de la Chapelle Saint-Blaise, pour un montant HT de 51 097, 05 € HT (cinquante et mille quatre-vingt-dix-sept euros et cinq centimes hors taxes),
- Décision du Maire en date du 7 avril 2023 - Sollicitation d’une subvention auprès du département de l’Essonne au titre de l’AIC (Aide à l’Investissement Culturel) 2023 pour le ré-encadrement des œuvres de Nikki de Saint-Phalle et Jean Cocteau,
- Décision du Maire en date du 7 avril 2023 - Sollicitation d’une subvention auprès du département de l’Essonne au titre de l’AIC (Aide à l’Investissement Culturel) 2023 pour moderniser et sécuriser l’expérience du visiteur lors de sa venue à l’Espace culturel Paul Bédu,
- Décision du Maire en date du 7 avril 2023 – Sollicitation d’une subvention de 90 000 euros (quatre-vingt-dix mille euros) auprès de l’Agence Nationale du Sport dans le cadre de la création d’une aire de jeux ludiques et d’équipements sportifs,
- Décision du Maire en date du 7 avril 2023 – Signature d’une convention d’utilisation et d’animation gratuite des futurs équipements sportifs avec le Milly Gâtinais Football Club,
- Décision du Maire en date du 11 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société plafonds de Paris pour l’isolation des combles de la mairie en vue d’agrandir les archives communales pour un montant HT de 18 190,60 euros (dix-huit mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante centimes),
- Décision du Maire en date du 12 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société WESCO pour l’aménagement de l’extension du Square aux enfants pour un montant HT de 3616.75 euros (trois mille six cent seize euros et soixante-quinze centimes),
- Décision du Maire en date du 12 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société BATICAP pour la mise aux normes de sécurité du Square aux enfants pour un montant HT de 4790 euros (quatre mille sept cent quatre-vingt-six euros),
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société SPAC SECURITE, d’un montant HT de 3015,00 euros (trois mille quinze euros) pour assurer le gardiennage de la 69^{ème} Fête de la Saint-Pierre,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON, d’un montant HT de 2834 euros (deux mille huit cent trente-quatre euros) pour la sonorisation de la 69^{ème} édition de la Fête de la Saint-Pierre,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société NRJ d’un montant HT de 6 719.07 euros (six mille sept cent dix-neuf euros et sept centimes) pour l’alimentation des signalétiques des entrées de ville,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société NRJ d’un montant HT de 13 792.66 euros (treize mille sept quatre-vingt-douze euros et soixante-six centimes) pour effectuer des travaux électriques sur l’éclairage du Colombier,

- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société NRJ d'un montant HT de 5 461.29 euros (cinq mille quatre cent soixante un et vingt-neuf centimes), pour effectuer des travaux d'électricité dans l'ancienne aile Cocteau,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société FL FERMETURE d'un montant HT de 36 191.50 euros (trente-six mille cent quatre-vingt-onze et cinquante centimes) pour le remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps des logements 11 et 10 de l'école Julie Daubié,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société TPS d'un montant HT de 9 891.90 euros (neuf mille huit cent quatre-vingt-onze et quatre-vingt-dix centimes) pour la réalisation de tranchées en vue de l'installation de réseaux électriques aux trois entrées de Ville,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société QUALICONSULT, d'un montant HT de 5 600 euros, (cinq mille six cents euros, pour la maintenance des installations électriques et gaz des bâtiments communaux,
- Décision du Maire en date du 17 avril 2023 - Acceptation du devis fourni par la société SOLUTHERME d'un montant HT de 4 110 euros (quatre mille cent dix euros), pour la maintenance des centrales de traitement d'air de l'école Jean Cocteau et de la maison des associations,
- Décision du Maire en date du 20 avril 2023 – Sollicitation d'une subvention auprès du Préfet de l'Essonne, au titre du Fonds Vert 2023, pour l'opération de réalisation d'un contrat de performance énergétique relatif aux travaux de rénovation énergétique, à la gestion et à la maintenance de l'éclairage public, d'un montant de 670 000 € (six cent soixante-dix mille euros),
- Décision du Maire en date du 20 avril 2023 – Acceptation de l'offre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne pour la mission d'accompagnement pour la faisabilité juridique de la Maison des métiers d'art et de l'artisanat pour un montant HT de 10 500 € HT (dix mille cinq cents euros),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2023 – Acceptation du devis de la société CBP MILLY pour les travaux de peinture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Jean Cocteau pour un montant HT de 3 286,00 euros (trois mille deux cent quatre-vingt-six euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2023 – Acceptation du devis de la société SUDELEC pour effectuer des travaux d'électricité à l'école élémentaire Jean Cocteau pour un montant HT de 2 555,00 euros (deux mille cinq cent cinquante-cinq euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2023 – Acceptation du devis de la société GLOBE CLIMBER pour procéder à une opération de terrassement dans le cadre de la construction du mur d'escalade extérieur sur le bord du terrain de pétanque pour un montant HT de 4 500 euros (quatre mille cinq cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2023 – Acceptation du devis de la société ANTHONY BOURGUIGNON pour la sonorisation du village des exposants du festival de l'escalade, pour un montant de HT de 2 980 euros (deux mille neuf cent quatre-vingts euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 24 avril 2023 – Acceptation du devis de la société ANTHONY BOURGUIGNON pour la sonorisation de la fête de la musique pour un montant HT de 3 228 euros (trois mille deux cent vingt-huit euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 25 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA pour l'achat des licences de messagerie Office 365 Microsoft, pour un montant HT de 10 810,80 euros (dix mille huit cent dix euros et quatre-vingt-huit centimes hors taxes),

- Décision du Maire en date du 25 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société DELLAVIA pour la virtualisation des serveurs et l’intégration des PC Apple dans le domaine pour un montant HT de 3 800,00 euros (trois mille huit cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 25 avril 2023 – Acceptation du devis fourni par la société EURO ASCENSEURS concernant le remplacement des pièces et la mise en service des ascenseurs de l’Espace culturel Paul Bédu et de la médiathèque pour un montant HT de 10 110 euros (dix mille cent dix euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 03 mai 2023 – Acceptation du devis fourni par la société FI Conseils pour la gestion électronique des documents pour un montant HT de 3 800,00 euros (trois mille huit cents euros hors taxes),
- Décision du Maire en date du 05 mai 2023 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON, d’un montant HT de 3000 euros (trois mille euros) pour l’intervention de 3 artistes pour animer les deux après-midis de la fête de la Saint-Pierre 2023,
- Décision du Maire en date du 09 mai 2023 - Acceptation du devis fourni par la société RDM d’un montant H.T de 1673.21 euros (mille six cent soixante-treize euros et vingt et un centimes) pour la constitution d’un fonds de jeux vidéo pour la médiathèque.

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d’Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à
.....
pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du.....**

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile